



Concertation préalable

Du 9 avril au 19 juin 2026

CAHIER ACTEUR DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

La Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) cofinanceur du projet de Ligne Nouvelle Montpellier - Perpignan. Bien que la future ligne nouvelle ne s'arrête pas sur le territoire de la CAHM, il apparaît nécessaire que l'implantation de la future gare du Biterrois en phase 2 soit au plus proche de celui-ci, à Villeneuve-lès-Béziers.

Ce choix d'implantation est crucial pour la CAHM, seul territoire du littoral héraultais ne bénéficiant d'aucun des grands projets de transports publics qui doivent voir le jour ces prochaines années.



Concertation garantie par



Située au cœur d'un territoire où se rencontrent espaces littoraux, agricoles, urbains et naturels, la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée rassemble 20 communes et plus de 80 000 habitants.

Confrontée aux défis du changement climatique, de la gestion des ressources, de l'accueil de nouvelles populations et de la préservation de son cadre de vie, elle porte une vision de développement conciliant attractivité, résilience et transition écologique.

Contact :

CAHM
ZI Le Causse - 22 Avenue du 3ème
Millénaire
34 630 SAINT-THIBERY
04 99 47 48 49

Pour une gare nouvelle à Villeneuve-lès-Béziers au service de l'ensemble du bassin de vie d'Hérault Méditerranée

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM), partenaire du financement des études et du développement du projet de Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan, souhaite faire part de sa position concernant l'implantation de la future gare nouvelle du Biterrois.

La CAHM réaffirme son soutien au projet LNMP, infrastructure stratégique pour le développement des mobilités ferroviaires, le report modal, la décarbonation des transports et le renforcement de l'attractivité de l'arc méditerranéen. Toutefois, elle considère que les bénéfices de ce projet ne pourront être pleinement partagés à l'échelle du territoire que si les choix d'aménagement retenus permettent une accessibilité optimale aux populations et aux acteurs économiques concernés.

Dans cette perspective, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée exprime sa nette préférence pour l'implantation de la gare nouvelle à Villeneuve-lès-Béziers plutôt qu'à Nissan-lez-Enserune.

Une gare nouvelle véritablement connectée au territoire d'Hérault Méditerranée

Pour rappel, la Communauté d'agglomération pilote la création du Pôle d'Echanges Multimodal d'Agde dont l'ambition était d'accueillir dans les meilleures conditions un nombre croissants d'usagers, en particulier l'été. Cette donnée d'entrée est sérieusement remise en question par la création de LNMP.

En effet, le transport par LGV étant libéralisé, les entreprises qui se partageront le marché auront tout intérêt à ne desservir en direct que les gares de Montpellier Sud de France et Béziers et à laisser leur clientèle terminer leur trajet en TER jusqu'à Agde. Il est donc très probable que l'offre TGV actuelle en gare d'Agde soit revue à la baisse à l'issue de la mise en service de LNMP.

Par conséquent, le choix d'une implantation à Villeneuve-lès-Béziers présenterait l'intérêt de rendre cette probabilité de baisse du trafic TGV en gare d'Agde la moins pénalisante possible en facilitant la connexion entre la future gare LNMP et les habitants du territoire d'Hérault Méditerranée.

Cette localisation offrirait en effet une complémentarité plus naturelle avec les infrastructures et services de mobilité déjà existants. Les habitants de la CAHM pourraient accéder à la gare nouvelle grâce aux lignes TER existantes au départ du Pôle d'Echanges Multimodal d'Agde et en correspondance avec les réseaux de transport de la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée. Cette intermodalité pourrait également s'appuyer, toujours au départ du PEM d'Agde, sur les services régionaux d'autocars du réseau liO Hérault Transport. La CAHM appelle de ses vœux à la création d'infrastructures routières en site propre que les liaisons bus ou car en correspondance et à destination de la future gare soient les plus rapides et efficaces possibles.

La proximité immédiate de Villeneuve-lès-Béziers avec la commune de Portiragnes, porte d'entrée Sud Ouest de la CAHM, constitue à cet égard un atout déterminant. Elle permettrait de créer un autre accès ferroviaire à grande vitesse pour le territoire communautaire sans nécessiter de déplacements routiers importants ni de ruptures de charge excessives.

À l'inverse, une implantation à Nissan-les-Enserune éloignerait davantage la gare nouvelle des principaux pôles de population et d'activité du territoire d'Hérault Méditerranée. Elle réduirait de fait l'efficacité des connexions avec les réseaux existants et limiterait les bénéfices, déjà faibles, attendus de la LNMP pour les habitants de l'agglomération.

Une mesure d'équité territoriale dans le contexte du SERM Montpellier Méditerranée

La CAHM rappelle par ailleurs que son territoire ne figure pas aujourd'hui dans le périmètre prioritaire du Service Express Régional Métropolitain (SERM) Montpellier Méditerranée, dont l'ambition est de renforcer significativement les fréquences ferroviaires et l'offre de mobilité multimodale entre Nîmes, Montpellier et Sète, ainsi que sur les territoires directement intégrés à cette dynamique métropolitaine.

Sans remettre en cause l'intérêt majeur de ce projet pour l'ensemble de l'Occitanie, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée constate que son territoire demeure aujourd'hui en marge de ce premier périmètre de développement des mobilités métropolitaines.

Dans ce contexte, l'implantation de la gare nouvelle à Villeneuve-lès-Béziers constituerait un facteur important de rééquilibrage territorial. Elle permettrait d'offrir aux habitants, aux entreprises et aux visiteurs du territoire un accès facilité aux services ferroviaires nationaux et internationaux, compensant partiellement l'absence de bénéfices directs attendus du SERM.

Ce choix contribuerait ainsi à une meilleure répartition des retombées du projet LNMP entre les différents territoires qui participent à son financement et à sa réussite. Il répondrait pleinement aux objectifs de cohésion territoriale, d'intermodalité et de développement équilibré des mobilités durables portés à la fois par la LNMP et par les politiques nationales de mobilité.

Un levier de développement économique et touristique

Le territoire d'Hérault Méditerranée a accueilli en 2025 12,6 millions de nuitées touristiques (dont 6,87 millions à Agde, 2,6 millions à Vias 1,27 million à Portiragnes) et constitue l'une des principales destinations touristiques du littoral occitan. Son attractivité repose notamment sur le Cap d'Agde, le littoral, le Canal du Midi, le patrimoine de Pézenas et un tissu économique diversifié.

Une gare nouvelle située à Villeneuve-lès-Béziers offrirait un accès renforcé vers ces destinations, après le Pôle d'Echanges Multimodal d'Agde, tout en facilitant les déplacements professionnels et les échanges économiques.

Elle renforcerait les synergies entre les agglomérations du Biterrois et d'Hérault Méditerranée et contribuerait au développement équilibré de l'ensemble du territoire.

POSITION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

Au regard des enjeux d'accessibilité, de cohésion territoriale, d'équité entre partenaires financiers et d'efficacité globale du projet, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée demande que l'option d'implantation de la gare nouvelle à Villeneuve-lès-Béziers soit privilégiée dans le cadre de la phase 2 de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan.

Ce choix apparaît aujourd'hui comme la solution la plus à même de garantir une desserte performante des populations, des entreprises et des visiteurs du territoire d'Hérault Méditerranée, tout en maximisant les bénéfices collectifs attendus de cette infrastructure majeure pour l'Occitanie et le corridor méditerranéen.